

LE 18 DÉCEMBRE 2025

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-BAPTISTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de ladite municipalité tenue le mercredi 18 décembre 2025 sur les 19 h 15 au centre communautaire situé au 3090, rue Principale conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle séance sont présents :

Mesdames les conseillères : Audrey Marie Sergerie Guylaine Thivierge
Karinne Lebel, Sonia Benoit, Gaëtane Langevin

et Monsieur le conseiller : Raphaël Laliberté Lacaille

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Marilyn Nadeau.

La directrice générale et greffière-trésorière, Madame Suzie Bélanger, est présente.

AVIS SPÉCIAL

1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 1002-25 pour fixer les taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2026;
 2. Période de questions;
 3. Clôture de la séance.

Avis de motion – pour fixer les taux de taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2026

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Raphaël Laliberté Lacaille qu'un projet de Règlement numéro 1002-25 pour fixer les taux de taxes, les tarifs de compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2026, est soumis à ce conseil et déposé ce jour conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce règlement a pour objet d'établir les taux de taxes, les tarifs de compensations et les tarifs pour l'exercice financier 2026 suite à l'adoption du budget de 2026.

Copies du projet de règlement ont été mises à la disposition des conseillères, des conseillers et du public lors de ladite séance.

Période de questions

Aucune question n'a été posée.

218-25

Clôture de la séance budget

Il est proposé par Madame Guylaine Thivierge

et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 19 h 28.

La directrice générale,

La présidente d'assemblée,
